



**ALPES-MARITIMES**  
CONSEIL GÉNÉRAL

**DIRECTION DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES**

**SERVICE DES ACTIONS POUR LA MATERNITE ET L'ENFANCE**

**ALLAITER ET  
CONFIER SON ENFANT A UN TIERS**



## SOMMAIRE

TITRES	PAGES
Fiche action : poursuite de l'allaitement des enfants confiés à un tiers	3
Protocole de garde du lait maternel en crèche	4
Suite du protocole : conseils aux parents	5
Suite du protocole	6
Contrat entre la structure et les parents	7
Fiche technique pour le personnel de la structure	8
Fiche pratique pour les parents « Allaiter et travailler »	9
Documents à consulter	11

**TITRE DE L'ACTION :** Poursuite de l'allaitement des enfants confiés à un tiers

**ORGANISME RESPONSABLE :** Conseil général  
Direction de la Santé et des Solidarités  
Service des Actions pour la Maternité et l'Enfance

**NOM DES AUTEURS :**

### ➤ Contexte

Promouvoir l'allaitement maternel est l'un des neuf objectifs nutritionnels spécifiques proposés dans le cadre du Programme National Nutritionnel Santé pour améliorer l'état de santé de la population.

Le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général des Alpes Maritimes participe activement à cette démarche, en relation avec le réseau périnatalité PACA Est/ Haute-Corse/ Monaco-, par un soutien direct et actif apporté au début de l'allaitement, par les professionnels de santé, aux mères qui souhaitent allaiter.

Devant la demande croissante des femmes désirant poursuivre l'allaitement tout en travaillant, le service Action Maternité Enfance a décidé de finaliser un projet qu'il proposera à l'ensemble de ses partenaires. Bien que l'allaitement maternel soit à la fois naturel et adapté aux besoins de l'enfant, on constate que sa mise en pratique, quel que soit le mode d'accueil, nécessite un travail tout particulier auprès des familles, des assistantes maternelles et des équipes professionnelles des établissements d'accueil.

### ➤ Objectifs généraux et opérationnels

Augmenter la prévalence de l'allaitement selon les recommandations de l'OMS

### ➤ Partenariat

Réseau périnatalité PACA Est-Monaco-Corse

### ➤ Méthodologie (population ciblée, outils, modalités d'intervention, calendrier, date de début)

Cible :

- familles et nourrissons confiés à un tiers
- personnes accueillantes à domicile
- professionnel(les) des établissements

Action débutée en octobre 2006 lors de la Semaine Mondiale de l'Allaitement

Outils :

- référentiel précisant les modalités d'organisation du recueil, de la conservation et de la distribution du lait maternel
- information des professionnel(les) lors des réunions techniques de service
- renseignements pour informer verbalement les familles (fiches pratiques sur site Internet)

### ➤ Résultats avec indicateurs prévus pour l'évaluation

Les premiers indicateurs (nombre de mères ayant poursuivi un allaitement maternel de leur enfant confié, âge de l'enfant, durée de l'allaitement et observations sur les difficultés rencontrées) seront recueillis avant la SMAM 2007 (recueil des indicateurs – fiche à prévoir).

## ENFANTS CONFIES A UN TIERS

### A - CONSEILS AUX PROFESSIONNELS DES CRECHES

L'allaitement maternel d'un nourrisson en crèche est possible quand la mère le désire.

Cet allaitement se fait par des biberons de lait maternel recueilli par elle-même : voir page suivante « conseils aux parents ». Ceci doit être évoqué et proposé lors du premier entretien avec distribution de la fiche de conseils destinée aux parents.

Les modalités seront à donner et à expliquer à la maman lors de la programmation des temps d'adaptation.

### **I PRODECURES D'HYGIENE A APPLIQUER AUX BIBERONS DE LAIT MATERNEL APPORTES PAR LES PARENTS**

- Les biberons froids avec tétines et capuchons doivent être transportés par les parents dans un sac isotherme avec un pack réfrigéré.
- Après avoir passé une lingette bactéricide sur le biberon encapuchonné, mettre immédiatement les biberons au réfrigérateur de la biberonnerie dont la température est inférieure ou égale à +4°C. Pas dans la porte du réfrigérateur.
- Vérifier l'inscription du nom et prénom de l'enfant, de la date et heure de recueil du lait sur les biberons afin qu'il n'y ait pas de confusion.
- Au moment du repas, chauffer le biberon à la température normale, c'est-à-dire 35 à 37°C. Ne pas utiliser le micro-ondes.
- Le réfrigérateur est décontaminé une fois par semaine.
- Se laver les mains avant chaque manipulation.

Pour les biberons de lait maternel congelé (il s'agit souvent du lait exprimé le vendredi pour un usage le lundi) ; même si la décongélation a commencé pendant le stockage au réfrigérateur de la collectivité, le temps pour lequel le lait atteindra la température de 35 à 37°C sera plus long que pour un biberon de lait froid.

Quand le biberon sera prêt à être bu, l'agiter pour mélanger les matières grasses.

Contrôler la température sur le poignet.

Rendre les biberons et les annexes lavés aux parents tous les soirs.

### **II RECOMMANDATIONS**

Il est préférable de conserver le lait dans plusieurs biberons de petite contenance (60 à 120 ml) pour éviter de jeter beaucoup de restes.

- Ne pas réutiliser un lait qui a déjà été réchauffé, donc jeter les restes.
- Conserver au réfrigérateur de la structure les biberons de lait.
- Si l'enfant a moins de six mois, il est préférable d'avoir un biberon d'avance à utiliser en priorité le lendemain .
- LES BIBERONS DE LAIT MATERNEL DOIVENT ETRE APPORTES CHAQUE JOUR POUR LE JOUR MEME OU DU JOUR POUR LE LENDEMAIN.

## **B- CONSEILS AUX PARENTS SOUHAILANT QUE LEUR BEBE SOIT NOURRI PAR LE LAIT MATERNEL RECUEILLI DANS UN OU DES BIBERONS**

Afin que votre bébé puisse continuer à être nourri avec votre lait, il est important de suivre les conseils ci-dessous.

Une fiche pratique est à la disposition des parents.

### **I METHODE**

- Se laver les mains.
- Utiliser un tire-lait ayant un biberon qui s'adapte directement en se vissant. Chaque marque propose des tire-laits avec leur biberon, tétine, bague et capuchon.
- N'utiliser des sachets stériles que pour un usage à domicile car ils demandent une manipulation qu'il est déconseillé de faire en crèche. En effet, il faudrait décongeler le lait du sac, puis le vider dans un biberon stérile. Cette opération, en collectivité peut entraîner des contaminations.

### **II STERILISATION INDISPENSABLE DU MATERIEL**

#### ***1° STERILISATION A CHAUD***

- Eau en ébullition (+ quelques gouttes de vinaigre) pendant 20 minutes.
- Eau + quelques gouttes de vinaigre dans autocuiseur ou cocotte minute pendant 5 minutes sous pression ; attendre 7 minutes avant d'ouvrir la marmite.
- Le vinaigre de vin ou d'alcool ne sert qu'à conserver la transparence des biberons.
- Vapeur sous pression électrique

#### ***2° STERILISATION A FROID***

- Solution désinfectante en pastille en suivant les indications du fabricant pour la dilution et le temps de trempage.

### **III HYGIENE AU MOMENT DU RECUEIL**

- **Le lavage des mains est obligatoire avant toutes ces manipulations.**
- **Une hygiène corporelle et vestimentaire quotidienne est suffisante.**

### **IV CONSERVATION DU LAIT RECUEILLI**

Quel que soit le type de conservation, inscrivez la date, l'heure du recueil et le nom et prénom de votre enfant.

*1) si vous congelez le lait :*

Ne remplissez pas le biberon car le lait va augmenter de volume en se congelant.

*2) si vous gardez les biberons au réfrigérateur pour 48 heures maximum*

- Ne pas conserver les biberons dans la porte, mais sur les étagères.
- Vous devez au préalable vérifier que votre réfrigérateur est bien à une température inférieure ou égale à + 4C. Cette vérification est utile non seulement pour les biberons de lait maternel, mais c'est également la température de conservation de tous les produits frais d'origine animale.

### **V TRANSPORT DU LAIT MATERNEL**

Ne pas rompre la chaîne du froid.

Transporter les biberons congelés ou réfrigérés avec leur bague, tétine et capuchon dans un sac isotherme avec un bloc de glaçon permanent.

A l'arrivée à la crèche, donnez les biberons étiquetés au personnel qui se chargera de les stocker au réfrigérateur.

# POURSUITE DE L'ALLAITEMENT CONTRAT

Vous allez confier votre enfant.....à un établissement multi-accueil

Afin de vous permettre de poursuivre l'allaitement de votre enfant, nous vous proposons le contrat suivant :

- Vous vous engagez à fournir le lait tiré dans un biberon stérile étiqueté au nom de l'enfant, avec la date et l'heure d'expression du lait.
- Ce biberon devra être transporté dans un sac isotherme avec un pack réfrigéré lors du trajet maison/crèche.
- Nous nous engageons à ne donner à votre enfant que le lait fourni, prêt à l'emploi, et à en assurer sa conservation.
- Tout biberon apporté ne satisfaisant pas à ces conditions sera refusé.

Par contre, la crèche étant soumise à une réglementation particulière en matière de restauration collective, il ne vous sera pas possible de porter de repas particulier pour votre enfant.

Je soussigné(e) Mr/ Mme/ Mlle..... Mère / père de l'enfant déclare accepter les conditions du protocole d'allaitement établi par..... et dégager de toute responsabilité l'établissement multi-accueil, en cas de problème lié à la prise du lait apporté.

Fait à.....le.....

Signature des parents

Signature du responsable d'Accueil

# FICHE TECHNIQUE

## PRODECURES D'HYGIENE A APPLIQUER AUX BIBERONS DE LAIT MATERNEL APPORTES PAR LES PARENTS

- 1) Les biberons froids avec tétines et capuchons doivent être transportés par les parents dans un sac isotherme avec un pack réfrigéré.
- 2) Vérifier l'inscription du nom, prénom de l'enfant et, de la date et heure de recueil sur les biberons afin qu'il n'y est pas de confusion.
- 3) Après avoir passé une lingette bactéricide sur les biberons, les mettre immédiatement au réfrigérateur de la biberonnerie, dont la température est inférieure ou égale à +4°C.  
Ne pas conserver dans la porte du réfrigérateur.
- 4) Au moment du repas, chauffer le biberon à la température normale, c'est-à-dire 35 à 37°C.

Ne jamais réchauffer au micro-ondes pour les raisons suivantes :

Risque de brûlures, diminution de la teneur en vitamine C, atteinte aux propriétés anti- infectieuses du lait maternel.

Pour les biberons de lait maternel congelé, la décongélation a commencé pendant le stockage au réfrigérateur, donc le temps pour lequel le lait atteindra la température de 35 à 37°C sera plus long que pour un biberon de lait froid.

➤ **Le réfrigérateur est décontaminé une fois par semaine**



➤ **Se laver les mains avant chaque manipulation**



Quand le biberon sera prêt à être bu : l'agiter pour mélanger les matières grasses  
Contrôler la température sur le poignet.

Rendre les biberons et annexes lavés aux parents tous les soirs.

### RECOMMANDATIONS

Les biberons de lait maternel doivent être apportés :

↳ Chaque jour pour le jour même

Ou

↳ Du jour pour le lendemain

(la mère pourra vous confier le lait tiré dans la journée)

**Ne pas réutiliser un lait qui a déjà été réchauffé, donc jeter les restes.**

# ALLAITER ET TRAVAILLER

*Les six premiers mois de la vie, aucun autre lait ou aliment n'est aussi bon que votre lait.*

- **ALLAITER ET TRAVAILLER, C'EST VOTRE DROIT**

Vous pouvez disposer d'une heure non-rémunérée (ou 2 fois 30 mn), pour allaiter votre enfant ou exprimer votre lait sur le lieu de travail.

*Articles L.224-2, L.224-3 et L.224-4 du Code du Travail*

N'hésitez pas à consulter votre convention collective.

- **COMMENT EXPRIMER VOTRE LAIT ?**

Essayez de garder la même fréquence que les tétées habituelles pour conserver la même sécrétion surtout si vous confiez votre enfant avant l'âge de 4 mois.

Vous pouvez apprendre à le faire manuellement, il faut simplement se laver les mains et le récolter au-dessus d'un bol propre.

Vous pouvez utiliser un tire-lait :

1. Electrique, loué dans une pharmacie (l'ordonnance médicale doit être établie au nom de la mère avec le biberon de recueil et la tubulure notés pour une période d'un mois renouvelable pendant toute la durée de l'allaitement) le mini-électrique de Médela est très bien car il fonctionne à piles et sur secteur et est facile à laver.
2. manuel type Avent ou Médela avec recueil directement dans les sachets ou non.

(respecter les modalités de désinfection recommandée par le fabricant)

Il est important de se rappeler qu'un bébé qui passe sa commande de lait au sein va un peu vite au début et ralentit sa succion lorsque le lait est éjecté, vous serez peut-être plus efficace en essayant de reproduire la tétée du bébé : rapide avant que le lait ne jaillisse soit 50 suctions/minute et plus lent quand le lait vient.

- **SUPPORTS DE CONGELATION**

Par quantités de 60 à 120 ml (pour éviter le gâchis !)

-Dans des biberons pour confier à une collectivité (**bien inscrire au feutre résistant à l'eau, le nom, prénom de l'enfant et la date et heure de recueil**)

-Dans des sacs à fermeture intégrée, très pratiques pour un usage à la maison,( vous pouvez les commander à la Leche League ou chez MEDELA. Dans le commerce, vous trouverez des sachets avec un système de fermeture à pinces).

- **CONSERVATION DU LAIT MATERNEL**

Réfrigérateur : (0C° à4C°) → 2 jours, sur les étagères pas dans la porte

Congélateur du réfrigérateur (2 portes séparées) → 4 mois,

Lait maternel décongelé et mis au réfrigérateur → 24 heures et ne pas le recongeler

Ces temps de conservation s'appliquent au lait frais et les durées de conservation ne peuvent s'ajouter (ex : on ne peut pas congeler du lait ayant passé 2 jours au réfrigérateur.)

Les biberons de lait sont transportés avec bague, tétine et capuchon dans une glacière contenant une plaque réfrigérée !

- **RECHAUFFAGE DU LAIT MATERNEL**

Passez le sous un filet d'eau tiède-chaude, il ne faut pas le chauffer brutalement.

Ne pas employer le micro-ondes.

N'oubliez pas d'agiter le lait décongelé pour l'homogénéiser car il peut rester des paillettes de graisses. Le lait peut avoir un aspect (crèmeux ou transparent...), une odeur et une couleur variable (blanc, bleuté...)

- **COMMENT FAIRE DONNER LE LAIT A VOTRE BEBE ?**

Certains enfants ne seront pas gênés par l'introduction de la tétine des biberons, d'autres peuvent devenir paresseux au sein ou avoir une confusion sein-tétine.

Le lait peut alors être donné au moyen d'une tasse, timbale ou gobelet ...

Après 6 mois, l'enfant peut avoir une compote à la place et tètera avec maman.

- **IL EXISTE UNE DIFFERENCE DE VOLUME ENTRE LAIT MATERNEL ET LAIT INDUSTRIEL**

On peut compter des différences de volume du simple au double : un bébé peut avoir besoin de 120 millilitres de lait industriel, là où un bébé au lait maternel boira 60 millilitres.

- **PREPARATION DE LA REPRISE DU TRAVAIL**

Vous pouvez commencer à la fin du premier mois à faire des réserves de lait pour la reprise. Il est plus facile au début de tirer le lait pendant la tétée ou juste après. Allaiter à la demande l'enfant lorsque vous êtes avec lui pour conserver une bonne quantité et qualité de sécrétion, si possible avant les solides.

Ensuite, vous pourrez exprimer le lait du jour pour le lendemain sur le lieu de travail. Inutile d'« entraîner » votre bébé à prendre le biberon, de diminuer le nombre de tétées, il verra vite la différence. Vous pouvez essayer avec des congés de retarder la reprise, d'adapter l'emploi du temps.

**Pour apprendre à exprimer votre lait ainsi que pour tout autre renseignement, vous pouvez téléphoner aux associations de soutien à l'allaitement, aux crèches ou joindre la PMI de votre secteur.**

Les coordonnées des associations de soutien à l'allaitement maternel sont rassemblées sur :

[www.coordination-allaitement.org](http://www.coordination-allaitement.org)

Dans le département 06, les animatrices Leche League sont joignables au :

- 04.93.81.14.12 (Nice)

- 04.93.93.39.74 (Mandelieu)

- 04.93.97.21.59 (Nice)

- 04.93.20.81.49 (Cagnes/mer)

## DOCUMENTS A CONSULTER

- **Article « Une crèche amie de l'allaitement »**  
*Dossiers de l'Allaitement n° 46 de Janvier-février-mars 2001*
- **Article « Allaitement et modes d'accueil » Cahiers de la puériculture »**  
*Cahier de la puéricultrice Avril 2006*
- **Recommandations d'hygiène pour la préparation et la conservation des biberons**  
*(AFSSA du 17 octobre 2005)*
- **Traduction du feuillet n°17 "what to feed the baby when the mother is working outside the home"** Révisé en janvier 2000, en octobre 2000 pour la version française "que donner à manger au bébé quand la mère travaille à l'extérieur" - Dr Jack Newmen, MD, FRCPC, Responsable d'une consultation de lactation - Toronto - Canada